



Nantissement libéré sur le compte de mon ex compagnon

Par **paula59**, le **24/03/2011** à **20:56**

Bonjour,

En 1998, j'ai consenti avec mon ex compagnon un crédit pour l'achat de biens immobiliers. Comme garantie au crédit, nous avons effectué un nantissement avec apport à part égale (qui correspondait à un pourcentage du montant du crédit). Ce nantissement se libérait à la fin du crédit.

Le crédit étant terminé, je me rapproche de la banque pour savoir ce qu'est devenu ce nantissement, elle me répond qu'il n'existe plus mais ne peut pas m'en dire plus car il était au nom de mon ex compagnon. Le nantissement n'existant plus, cela veut dire qu'il à été encaissé entièrement par mon ex. Je me rapproche donc de lui et lui demande des explications. Ils refuse totalement de me dire ce qu'il à fait de cet argent et refuse de me donner une copie de ce nantissement.

ma question est : comment puis je faire pour récupérer ma part que j'ai apporté dans ce nantissement ?

merci d'avance pour votre aide